

## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE

### *Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon*

En application du décret no 2024-664 du 3 juillet 2024, modifiant le décret no 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

À la suite des auditions du 3 juin 2026, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la spécialité :

### MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL


*(Classement par ordre alphabétique)*

	NOM	PRENOM
1	ALI DJIBO	Ismael
2	AWASSI	Tankpinou Bertrand
3	GOUBA	Togninta Constant
4	NASSOURI	Amtandi Amed Armel
5	TOUMATOU	Coffi Maurille Septime

*Cette liste est valable pour une durée de 18 mois à compter de sa date d'établissement.*

Fort-de-France, le 3 juin 2026



  
Yves SERVANT

Directeur général de l'ARS Martinique  
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice